



20^{ème} RALLYE TERRE de LANGRES HAUTE-MARNE
8^{ème} RALLYE VHC TERRE de LANGRES
19 – 20– 21 juillet 2019

4.3. Assistance

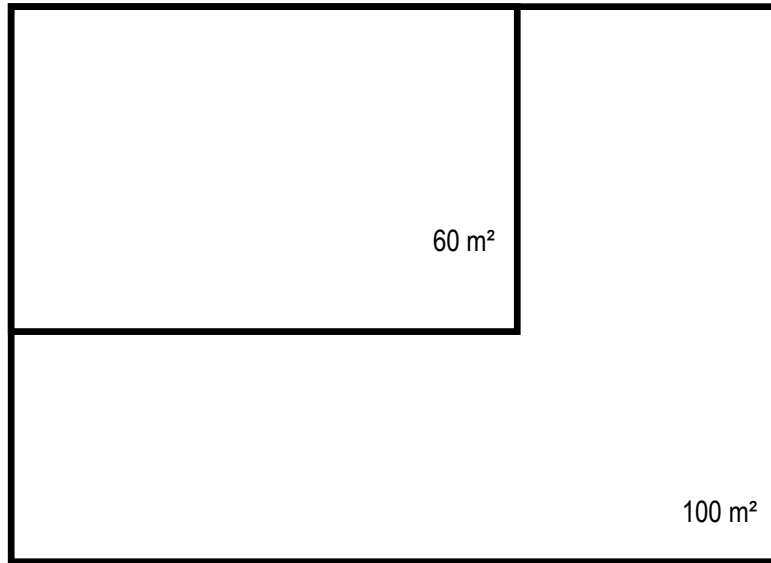
Conforme au Règlement standard FFSA.

L'assistance est autorisée uniquement dans le Parc d'Assistance, Espace Eponine 52200 Langres.

La surface attribuée à un équipage dans un parc d'assistance est de 60 m² par voiture + 40 m² par voiture supplémentaire dans le cas où plusieurs équipages souhaiteraient se regrouper, il en est de même pour les surfaces demandées par un préparateur ou un loueur.

60 m² seront attribués à chaque concurrent inscrit à une Coupe de Marque. Cependant, un concurrent pourra acheter un emplacement supplémentaire qui sera facturé 8 €/m² selon les disponibilités de l'organisateur.

Le plan de disposition souhaitée devra être joint à la demande d'engagement.



Nom du ou des Concurrents

Nom / Adresse du Préparateur

Exemple de Position d'un Camion

